

La position de la FMH

Position actuelle de la FMH : se concentrer pleinement sur le développement du DEP

Contexte

Dans le domaine de la santé, la transformation numérique est synonyme de succès lorsqu'elle renforce la qualité du traitement médical et permet d'améliorer les processus. La sécurité accrue des patients, une meilleure efficacité du système de santé et la promotion des compétences en matière de santé des patientes et des patients sont d'autres objectifs visés par la transformation numérique. Pour les atteindre, il est indispensable que le dossier électronique du patient (DEP) s'oriente sur les besoins des patients et des professionnels de la santé.

Formulant des recommandations pour les organisations médicales qui lui sont affiliées, la FMH expose ici sa position sur le DEP tel qu'il est conçu actuellement et sur la campagne que l'Office fédéral de la santé publique (OFSP) prévoit de mener entre 2023 et 2025 pour sensibiliser à l'introduction du DEP. La FMH renvoie en particulier à la [prise de position](#) publiée en 2021.

La FMH et le DEP

La FMH s'engage activement en faveur d'un DEP fonctionnel et adapté à la pratique. Les professionnels de la santé s'accordent à dire que dans sa configuration actuelle, le DEP permet effectivement d'enregistrer des documents relevant d'un traitement médical, si les patients le souhaitent et le demandent. En revanche, il ne permet pas encore de contribuer à la transformation numérique et sa conception statique ne permet pas non plus d'optimiser les processus de traitement.

Avec la base légale actuelle, il n'a pas été possible d'arriver à ce que le DEP assiste d'autres processus tels que délivrer des ordonnances électroniques ou fournir un aperçu de la médication passée et actuelle. Cinq ans après l'entrée en vigueur de l'ordonnance sur le DEP, cela se traduit notamment par le fait que les institutions tenues de l'introduire, comme les hôpitaux, ne sont pas entièrement prêtes à en assurer la gestion pour les patientes et les patients. Pour l'heure dans les hôpitaux, seule une minorité de professionnels de la santé dispose d'un accès au DEP.

Pour que les médecins puissent continuer à améliorer la qualité de leurs traitements et à accroître la sécurité des patients, il faut que l'utilisation du DEP soit adaptée à leur pratique, qu'elle puisse être intégrée dans les processus des cabinets et qu'elle offre une plus-value par rapport à la méthode de travail utilisée jusqu'à présent. Enfin, la gestion du DEP par les professionnels de la santé doit être économiquement viable, en particulier si cela implique des tâches supplémentaires.

Campagne de sensibilisation de l'OFSP

L'OFSP lancera le 30 juin 2023 une campagne nationale de sensibilisation au DEP visant dans un premier temps les professionnels de la santé. À partir de 2024, cette campagne sera élargie au grand public.

La FMH veut cependant se concentrer entièrement sur le développement du DEP. Pour ce faire, elle continuera à s'engager activement au sein du groupe de travail interprofessionnel sur la cybersanté (GTIP

eHealth) qui réunit toutes les associations de professionnels de la santé organisées au niveau national dans l'objectif de faire avancer la transformation numérique et le DEP qui en est un des éléments.

Forte de ces objectifs, la FMH apportera son expertise dans la révision en cours de la loi fédérale sur le dossier électronique du patient (LDEP). Au sein de la société AD Swiss SA (détenue par les médecins), elle travaille au développement de prestations numériques visant à améliorer les processus de traitement au profit de la sécurité des patients et de la qualité. Avec la Communauté DEP AD Swiss, la FMH permet aux professionnels de la santé et aux institutions qui souhaitent participer au DEP, de manière volontaire ou par obligation légale, de se raccorder de manière simple et économique au dossier électronique du patient.

Actuellement, la FMH se positionne comme suit :

1. Elle continue à apporter son expertise dans la révision en cours de la LDEP, dans le but de pouvoir utiliser la transformation numérique au profit de la qualité des traitements et de la sécurité des patients.
2. À ses membres qui participent au DEP de manière volontaire ou par obligation légale, elle recommande de s'affilier à la Communauté DEP AD Swiss, créée par et pour les médecins. Les membres obligés d'être raccordés au DEP remplissent ainsi leur obligation et peuvent, à la demande de leurs patients, sauvegarder des informations importantes pour le traitement dans leur DEP.
3. Pour l'instant, elle renonce à des mesures de sensibilisation et à une participation active à la campagne de la Confédération, afin de se concentrer entièrement sur le développement d'un DEP porteur de bénéfices.

La FMH continue d'apporter un soutien incontestable au corps médical pour que la transformation numérique contribue à améliorer les processus et la qualité des traitements, la sécurité des patients et l'efficacité de la prise en charge médicale. La FMH est actionnaire d'AD Swiss (www.ad-swiss.ch/fr/) aux côtés de la Caisse des médecins et de Health Info Net SA (HIN). Sa participation au sein de l'organisme responsable et de la société d'exploitation permet de garantir la prise en compte des exigences et des intérêts du corps médical. Grâce à AD Swiss, le corps médical, les professionnels de la santé et les patientes et les patients agissent côte à côte pour développer un DEP fonctionnel et adapté à la pratique.

La FMH recommande à ses membres qui participent au DEP de manière volontaire ou par obligation légale de s'affilier à la Communauté DEP AD Swiss, créée par et pour les médecins. En tant que réseau national à but non lucratif de professionnels et d'institutions de santé, cette communauté met à la disposition de ses membres un accès au DEP via le système informatique de leur cabinet ou via son propre portail en ligne.

En collaboration avec pharmaSuisse et d'autres partenaires, la FMH planche par ailleurs sur une solution d'ordonnance électronique infalsifiable, dont une des caractéristiques est d'être compatible avec le DEP et ainsi de créer une forte valeur ajoutée pour les patients, les médecins et les pharmaciens.

Organe décisionnel principal :

Comité central de la FMH

Berne, 17.05.2023

Contact :

Division Numérisation / eHealth, Elfenstrasse 18, 3006 Berne

ehealth@fmh.ch